CENTRE
Axe 9 : Qualité de vie au travail - QVT

Dispositif QVT - Module "flash" - Mise en place du télétravail - RELYENS

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

- Mettre en place, renforcer ou élargir le télétravail au sein de votre établissement
- Connaître le cadre juridique du télétravail applicable à votre secteur d'activité
- Appréhender les enjeux et les impacts organisationnels du télétravail (management à distance, régulation de la charge, cohésion d'équipe, espaces de travail, usage des outils numériques...)
- Préparer le déploiement du télétravail (pilotage, méthode, outils...)
- Intégrer la question du travail au coeur de la démarche (individu, métier, service)
- Elaborer une feuille de route sur-mesure
- Lever les freins pour consolider et pérenniser la démarche
- Procéder à des ajustements et évaluer le dispositif dans le cadre d'un retour d'expérience.

Renseignements complémentaires

Financement : : Plan Ets

Programme

Le module (avec intersessions éventuelles) s'organise autour des étapes suivantes : Définir le cadre juridique du télétravail,

- Identifier les leviers et facteurs de mise en oeuvre du télétravail
- Comprendre les déterminants de la qualité de vie au travail en télétravail Evaluer les impacts du déploiement du télétravail à l'échelle des individus, des métiers et des services
- Piloter le déploiement du télétravail (cadrage méthodologique et outils pratiques de mise en oeuvre)
- Suivre et ajuster le télétravail au cours du temps : retour d'expérience, ressources, difficultés
- Partager les freins et les réussites. Points forts de l’intervention Formalisation d'une feuille de route adaptée favorisant la mise en œuvre opérationnelle du télétravail ou son élargissement, ajustée à chaque établissement.

- Méthodologie experte visant à concilier performance organisationnelle et qualité de vie au travail en travaillant sur les 5 déterminants identifiés comme favorables à un télétravail raisonné.
- Intersession de 6 mois permettant à chaque participant d'expérimenter puis de bénéficier d'un temps partagé de retour d'expérience avec les pairs.
- Durée et programme adaptables selon le contexte et les enjeux de chaque établissement.

Public
Responsable RH, Cadre de service, Chef de projet "télétravail" et toute personne chargée de la mise en oeuvre du télétravail.

Exercice
2026

Code de formation
A210

Nature
AFR

Organisé par
RELYENS (SOFAXIS) - Fin du marché 06/04/2026

Durée
28 heures